

# Appel à contributions à l'occasion des 50 ans des *Cahiers de droit européen*

À l'occasion de leurs 50 ans, les *Cahiers de droit européen* ont choisi d'organiser une conférence sur les *principes généraux du droit de l'Union européenne*, qui se tiendra à Bruxelles le 10 septembre 2015. Le comité de rédaction lance à cette fin un appel à contributions, destinées à être publiées dans un numéro spécial.

Le *premier volet* de la conférence abordera les *questions horizontales* soulevées par le sujet étudié. Les principes généraux du droit ont été essentiels à la construction de l'ordre juridique communautaire, puis de l'Union. Ils ont notamment permis le développement du droit de la responsabilité non contractuelle de l'Union et ont longtemps été l'unique outil juridique permettant d'y assurer la protection des droits fondamentaux.

Bon nombre de principes généraux ont toutefois acquis un ancrage explicite dans le droit primaire, au gré des réformes des traités. La « codification » d'un certain nombre de principes d'ordre institutionnel dans les traités, de même que l'entrée en vigueur d'une version contraignante de la Charte des droits fondamentaux de l'Union, illustrent bien ce phénomène. Ceci ne signifie pas pour autant que les principes généraux aient disparu en tant que source du droit de l'Union, ni qu'ils aient perdu toute utilité. La jurisprudence récente de la Cour en atteste, notamment en ce qui concerne l'effet combiné de certains principes généraux avec des directives ou encore l'effet direct horizontal de certains articles de la Charte des droits fondamentaux. Nous serions dès lors heureux d'accueillir des contributions originales relatives au *statut*, à la *portée* et à l'*utilité* des principes généraux dans l'ordre juridique de l'Union.

Le *second volet* de la conférence examinera certains *principes relevant de trois catégories de principes généraux*, à savoir :

- les principes de *coopération loyale* et d'*équilibre institutionnel* (principes d'ordre institutionnel);
- le principe de *non-discrimination* (principe d'ordre substantiel);
- les *droits de la défense* et le *droit à un recours effectif* (principes d'ordre procédural).

Les propositions de contribution, d'une longueur de 2 000 mots au maximum, contiendront une présentation synthétique en français ou en anglais du propos qui sera développé ainsi que, le cas échéant, les principales références jurisprudentielles pertinentes. Elles préciseront à quel(s) thème(s) elles se rapportent parmi les thèmes ci-dessus.

Elles sont à adresser à M<sup>me</sup> Anne Vallery, secrétaire de la rédaction (anne.vallery@vvgb-law.com), avant le 1<sup>er</sup> mars 2015. Elles seront soumises, pour examen et sélection, à un comité scientifique. Une réponse sera envoyée au plus tard le 20 avril 2015 à chacune des personnes s'étant manifestées. Les présentations synthétiques des contributions retenues seront réunies dans une brochure communiquée aux participants au colloque.

Les contributions finales sont à adresser aux *Cahiers* pour le 15 novembre 2015 au plus tard et paraîtront dans le n° 1 de 2016.

Les organisateurs assumeront les frais de voyage intra-européens et de séjour des auteurs dont le projet aura été retenu et qui seront appelés à présenter leur contribution lors du colloque.

Le comité de rédaction